
CONSEIL DE FACULTE

Procès-verbal de la séance du 2 juin 2014

Ordre du jour :

1. Informations du Doyen
2. Diplôme d'université DJCE
3. Ouverture à l'apprentissage du master 2 Droit social
4. Aide financière : concours Cassin
5. Divers :

Etaient présents :

Membres de droit et invités :

M. Christian MESTRE, Doyen de la Faculté de Droit, de Sciences politiques et de Gestion,

Mme Léa CONSTANS, Responsable administrative, M. Nicolas NORD, Vice-doyen, en charge des relations internationales, Mme Nathalie RZEPECKI, Chargée de mission Licence AES, M. Quentin URBAN, Directeur de l'IEJ, Mme Sylvie LACAULE, représentant Mme Dominique Wolf, Directrice du SCD

Membres élus :

Collège A

M. Raphaël ECKERT, Mme Caroline KLEINER, Mme Jocelyne LEBLOIS-HAPPE, M. Jean-Maternelle STAUB, M. Jean-Patrice STORCK

Collège B

Mme Fabienne GAZIN, M. Nicolas KILGUS, M. Pierre SCHAEFFER, Mme Christel SIMLER, M. Bruno TRESCHER

Collège des BIATSS

Mme Armelle DARBON, Mme Astrid HATT

Collège des Etudiants

AED/Club AES :

Mme Aline ARBOGAST, M. Fabrice CUNNAC, Mme Jade BAUTZ, suppléante, M. Ilyas KENADID, suppléant

Juristes progressistes :
M. Aurélien BONNAREL

MédiaDroit :
Mme Rebecca ROMAN, suppléante, M. Bertrand HIRTZ

UNI-MET :
M. Alexandre WOLF-SAMALOUSSI

Personnalités extérieures :

M. Cédric LUTZ-SORG, représentant M. Jean-François BRUN, Bâtonnier de l'Ordre des Avocats, M. Francis MALLOL, Président du Tribunal Administratif de Strasbourg,

Avaient donné procuration :

Membres élus :

Collège A

Mme Catherine HAGUENAU-MOIZARD à M. Raphaël ECKERT
M. Jean LAPOUSTERLE à Mme Caroline KLEINER
Mme Estelle NAUDIN à Mme Caroline KLEINER

Collège B

M. Patrice HILT à Mme Christel SIMLER
Mme Monica HUBELE à M. Pierre SCHAEFFER
M. Emmanuel LEROUX à M. Nicolas KILGUS

Collège des Etudiants

M. Antoine MEYER (AED/Club AES) à Mme Aline ARBOGAST
M. Charles du COUËDIC de KERÉRANT(MédiaDroit) à M. Bertrand HIRTZ
M. Robin HASSID (MédiaDroit) à Mme Rebecca ROMAN
Mme Veronika ZAYTSEVA (MédiaDroit) à Mme Rebecca ROMAN

Personnalités extérieures :

Mme Sonia KLEISS-STARK, représentante de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Strasbourg à M. Francis MALLOL
M. Jean-Luc STOESSLE, Président du Tribunal de Grande Instance de Strasbourg à M. Cédric LUTZ-SORG.

Etaient excusés :

Membres de droit et invités :

Mme Frédérique BERROD, Directrice de la Fédération de Recherche

Membres élus :

Collège A

M. Dominique RITLENG

Etaient absents :

Membres de droit et invités :

M. Eric MAULIN, Vice-doyen en charge des masters,

Personnalités extérieures :

Mme Martine CALDEROLLI-LOTZ, représentante du Conseil Régional d'Alsace

Membres élus :

Collège B

Mme Delphine PORCHERON

Nombre de votants, présents ou représentés : 34

Le Doyen ouvre la séance à 10h05.

Le Doyen remercie vivement les membres présents en cette période de l'année assez chargée.
Il énonce les procurations puis aborde l'ordre du jour.

1. Informations du Doyen :

- Composition Conseil de Faculté : le conseil de la communauté Urbaine de Strasbourg a décidé de nommer M. Olivier BITZ comme représentant titulaire au Conseil de Faculté et Mme Catherine GRAEF-ECKERT en qualité de suppléante.
- Résultats IDEX : deux projets formation IDEX 2014 ont été déposés. Les deux dossiers ont été retenus. Il s'agit du « programme intégré d'études européennes en droit pénal et sciences criminelles » porté par Mme le professeur LEBLOIS-HAPPE qui précise que le programme se déroule sur 2 ans et de la « double-maîtrise en droit Université de Strasbourg – Université Autonoma de Madrid » qui ouvrira dès la rentrée 2014, dossier monté par M. Nicolas NORD, Vice-doyen en charge des relations internationales. M. NORD ajoute que c'est une excellente nouvelle, que les fonds serviront à favoriser la mobilité étudiante et enseignante. Il espère que beaucoup d'enseignants s'investiront dans ce projet.
- Le projet d'une la création d'une double-maîtrise avec l'université de Ferrare est en bonne voie et pourrait ouvrir à la rentrée 2015.

2. Diplôme d'université DJCE

Le Doyen remercie M. le professeur Jean-Patrice STORCK, responsable du DJCE (Diplôme Juriste Conseil d'Entreprise) d'être présent et explique que ce diplôme est articulé avec le master 2 Juriste et Conseil d'entreprise. Les diplômes d'université devant s'autofinancer, le ministère et l'Unistra demandent de faire une séparation nette entre les deux formations.

Puis il cède la parole à M. le professeur Jean-Patrice STORCK qui rappelle l'historique : le DJCE est un diplôme d'université délivré dans 11 universités sous l'égide de la FNDE (Fédération Nationale des Entreprises). Ce DU créé il y a environ 50 ans et délivré depuis 30 ans à Strasbourg a pour objet de donner aux étudiants un aperçu de la pratique du droit. Il facilite de manière considérable l'insertion professionnelle.

Le montant des droits spécifiques pour 2014/2015 est de 800,00 € (contre 600,00 € en 2013/2014). Cette augmentation est nécessaire afin d'assurer l'autofinancement du diplôme.

Le Doyen rappelle que les boursiers sont exonérés et que les étudiants non boursiers qui ont des difficultés financières peuvent faire une demande d'exonération, aucun justificatif ne leur sera demandé.

M. BONNAREL dit qu'il observe un mouvement général de l'augmentation des DU, que les étudiants sont obligés de payer de plus en plus et que dans les pays où les droits ont augmenté, les dotations aux universités ont baissé.

Le Doyen répond que les DU ne sont pas des formations habilitées. Il faut se féliciter d'enrichir la formation de nos étudiants par des diplômes d'université qui ont un coût et ce coût il faut l'absorber.

M. le professeur Jean-Patrice STORCK confirme que le DU DJCE est une valeur ajoutée pour les étudiants, qui ne relève pas de la charge normale de la Faculté.

M. BONNAREL reprend que ces formations sont réservées aux étudiants qui ont les moyens financiers.

M. HIRTZ regrette, à titre personnel, l'augmentation des droits spécifiques, mais si elle se justifie pour maintenir une formation d'excellence, l'association MédiaDroit soutient les avis de M. STORCK.

Le Doyen propose de passer au vote.

La maquette et les droits spécifiques (800,00 €uro) sont adoptés par :

- 1 voix CONTRE
- 0 ABSTENTION
- 32 voix POUR

3. Ouverture à l'apprentissage du master 2 Droit social

Lors de précédentes réunions, le Doyen avait indiqué la possibilité d'ouvrir des masters 2 à l'apprentissage pour une meilleure articulation avec le monde professionnel d'une part, et d'autre part pour avoir une source de revenus supplémentaires.

L'Unistra s'est dotée d'une cellule apprentissage qui accompagne les enseignants dans le montage des projets.

Mme Fabienne MULLER, responsable pédagogique du master 2 Droit social, a décidé d'ouvrir le M2 à l'apprentissage. Il est en effet important de se rapprocher du monde de l'entreprise et d'accueillir de nouveaux publics. L'université se doit de proposer des dispositifs de formation adaptés à ces publics. Le master 2 Droit social sera ouvert à l'apprentissage à la rentrée 2015.

M. Bruno TRESCHER fait part de la difficulté que représente le tutorat : il est quelque fois difficile de trouver des enseignants pour visiter les étudiants sur leur lieu d'apprentissage deux fois par an.

M. BONNAREL aimerait connaître les objectifs pédagogiques du stage.

Le Doyen répond qu'il ne s'agit pas d'un stage, il s'agit d'un emploi, d'une formation permanente et continue qui permettra à l'étudiant de progresser dans l'entreprise.

M. Bruno TRESCHER ajoute qu'en fonction des diplômes, les apprentis se voient souvent proposer un CDI à la sortie.

4. Aide financière : Concours Cassin

Créé en 1984, le Concours Européen des Droits de l'Homme « Concours René Cassin » est un concours francophone international de plaidoiries basé sur la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme.

Il a pour objectif de promouvoir les droits de l'homme dans les milieux universitaires.

L'édition 2014 s'est déroulée les 10 et 11 avril à la Cour européenne des Droits de l'homme et s'est achevée sur la victoire de l'Université du Luxembourg en finale face au Collège d'Europe de Bruges.

Mme Aude BOUVERESSE, professeur à la Faculté de Droit, est présidente du Conseil scientifique.

L'Institut d'Etudes Politiques se charge de la gestion financière du concours.

La Faculté octroie traditionnellement une aide financière, de même que l'Unistra et les collectivités territoriales.

Aussi, le Doyen demande aux membres du Conseil de se prononcer sur l'attribution d'une subvention d'un montant de 1 500,00 €uro.

L'aide financière pour le concours Cassin d'un montant de 1 500,00 €uro est approuvée à l'unanimité.

5. Divers

Diffusion des procès-verbaux des conseils : les représentants étudiants peuvent diffuser des comptes rendus synthétiques sur le site de leur association ou sur une page Facebook.


Par contre, les procès-verbaux n'ont pas lieu d'être transmis par voie électronique à tous les étudiants. Il est proposé de les faire figurer sur le site de la Faculté après approbation.

Changement de maquette : les changements de maquettes entraînent des mesures transitoires, souvent complexes et compliquées, il est donc difficile de modifier les maquettes en cours d'habilitation.

Avenir du bâtiment « Le Platane » : la question de la démolition du Platane revient régulièrement. L'IEP devrait déménager courant 2015 et on devrait pouvoir utiliser les locaux de l'ensemble St Georges après réhabilitation et/ou mise aux normes.

L'ordre du jour étant épuisé, le Doyen lève la séance à 10h50.

Le Doyen,


Christian MESTRE